

**DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION
DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors d'une séance du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue le mardi 1^{er} décembre 2015 à 19 h, en la salle 205 de la mairie de l'arrondissement de Verdun située au 4555, rue de Verdun, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise visant la propriété située au 1290 à 1292, rue Manning.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 22 octobre 2015

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement